



Ville de Binche

DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU TRIAGE- LA VOIR A PERONNES-LEZ-BINCHE

ENQUETE PUBLIQUE et séance publique d'information

Le Service Public de Wallonie - Département du Patrimoine a ouvert la procédure de déclassement, comme monument, des éléments intérieurs du triage-lavoir de Péronnes-Lez-Binche, à savoir :

- Les cuves circulaires et leur structure.
- Tous les silos
- Les circulations verticales menant aux locaux sanitaires et administratifs
- Les éléments de rampe et de structure se situant dans tout le volume de la première travée située à droite du bâtiment.
- L'escalier situé à proximité de l'ascenseur desservant pratiquement tous niveaux du bâtiment et limitrophe à des éléments proposés au déclassement, tels que les silos.

La disposition intérieure du bâtiment, née des contraintes de l'organisation de l'outillage pour une fonction très spécifique, est intimement liée à la fonction du bâtiment pour laquelle elle a été pensée.

Elle ne s'adapte à aucune autre fonction en raison des trous béants laissés par les machines enlevées, des éléments saillants au sol, des trémies, des bassins, des passerelles, des plans inclinés, des plateaux placés à des hauteurs différentes... qui réduisent l'utilisation rationnelle de l'espace et la surface au sol exploitable.

Dégager les éléments intérieurs de la protection tout en maintenant le classement du bâtiment dans son enveloppe extérieure, permettrait de procéder à sa réhabilitation.

Agenda :

Enquête publique : une enquête publique est ouverte du mardi 16 août 2016 au mardi 30 août 2016 inclus.

Séance publique : une réunion publique d'information est organisée le 08/09/2016 à 19h dans la salle du Kursaal, avenue Wanderpepen, 28 à 7130 BINCHE.

Mise à disposition des documents :

Tous les documents et cartes relatifs au Règlement Communal d'Urbanisme sont consultables :

- à l'administration communale – Service Urbanisme, Rue Saint-Paul, 14 – 7130 Binche
 - Du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30
 - Le mercredi : de 13h30 à 20h
 - Possibilité de consulter également le dossier sur rendez-vous

Comment réagir ?

Les intéressés qui ont des observations à formuler peuvent introduire celles-ci à l'attention du Collège communal :

- par télécopie au 064.23.05.60
- par courrier électronique : urbanisme@binche.be
- par courrier ordinaire Administration Communale, Service Urbanisme, rue Saint-Paul, 14 à 7130.BINCHE

Remarque : sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et comportent le nom, l'adresse et la signature du réclamant. Les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Des observations et/ou réclamations verbales peuvent également être formulées à l'Administration Communale, Rue Saint Paul, 14 au Service de l'Urbanisme ou sur rendez-vous (tél. 064.23.05.64) pendant l'enquête publique (du 16 août au 30 août 2016 inclus), soit lors de la séance de clôture de l'enquête publique le mardi 30 août 2016 à 11 heures au Service de l'Urbanisme, rue Saint-Paul, 14 à 7130.BINCHE.

(s) Guillaume SOMERS
Directeur Général

(s) Laurent DEVIN
Député-Bourgmestre